



Herbicide en granules solubles Barricade SG Rapport d'évaluation pour une demande accélérée de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2016-2291
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide en granules solubles Barricade SG
Numéro d'homologation : 29544
Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyl et tribénuron-méthyl [MMM / MEX]
Numéro de document de l'ARLA : 2678981

Contexte

L'Herbicide Barricade SG contient 25 % p/p chacun de thifensulfuron-méthyl et tribénuron-méthyl (herbicide du groupe 2) et est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression et la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver et dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage et de semences au Canada. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide en granules solubles Barricade SG afin d'ajouter le mélange en cuve suivant :

L'herbicide en granules solubles Barricade SG (15 g m.a./ha) + l'herbicide Perimeter II (70 g m.a./ha) + le MCPA ester (280 g e.a./ha) comme traitement de postlevée sur le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps cultivé dans tout le Canada.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est requise, car le profil d'emploi, notamment les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Le nouveau mélange en cuve offrira aux producteurs céréaliers de tout le Canada une nouvelle option de traitement contre une grande variété de mauvaises herbes à feuilles larges et fournira de multiples modes d'action qui peuvent aider à la lutte contre la résistances des mauvaises herbes.

Étant donné que le nouveau mélange en cuve n'introduira pas de nouveau mode d'emploi absent de l'étiquette de l'herbicide en granules solubles Barricade SG, l'ajout du mélange en cuve sur l'étiquette de ce produit peut être justifié sans avoir à fournir de renseignements ou de données supplémentaires sur la valeur conformément aux [Lignes directrices sur la valeur – Nouveaux produits phytosanitaires et modification des étiquettes](#) publiées en avril 2016.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide en granules solubles Barricade SG et d'y ajouter un nouveau mélange en cuve combinant l'herbicide Perimeter II et le MCPA ester afin de lutter également contre les mauvaises herbes à feuilles larges.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2636691	2016, Rationale to Support the Tankmix of PP-2525 Herbicide + Perimeter II Herbicide + MCPA Ester, DACO: 10.1,10.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.